

La Roche-Canillac.

A 26 kilomètres de Tulle et à 55 kilomètres de Brive. Poste, Télégraphe et Téléphone. Habitants : 515. Superficie : 303 hectares 84 ares. Foires le 17 de chaque mois, sauf janvier 13 et novembre 25.

La Roche-Canillac s'étale gracieusement, en deux agglomérations superposées, sur les pentes d'un promontoire à double ressaut orienté sud-sud-est et surplombant de 60 mètres une gorge hérissée de rochers où, tour à tour, cascaded, bruissent et chantent les eaux cristallines du Doustre. C'est un coin de rêve, enchâssé en un écrin de verdure, où dominent les bouleaux, les châtaigniers et surtout les sapins. Les mois d'avril-mai aux genêts d'or, de juin-juillet aux opulentes frondaisons, d'août-septembre aux bruyères roses, d'octobre-novembre aux feuillages diaprés d'or, de cuivre et de pourpre, y sont un enchantement pour l'esprit, un repos pour le cœur et un ravissement pour les yeux.

Son histoire religieuse et son histoire civile sont à peu près contemporaines. Une chapelle relevant de la paroisse de Gumont existait, ou était sur le point d'exister, à La Roche lorsque, au commencement du x^e siècle, un seigneur d'origine inconnue éleva un château qui, pendant près de neuf siècles, allait commander au vaste territoire s'étendant de Laguenne à Lappleau, et de Clergoux aux portes d'Argentat. Ce château, d'abord établi à La Roche-Basse, fut ensuite, pour des raisons ignorées, construit à La Roche-Haute, sur le mamelon dont l'église actuelle occupe le centre. Des vestiges semblent en subsister dans le soubassement d'épaisseur anormale du mur sud-est de la maison de M. le Dr Brodin. Vers 1099, un descendant du fondateur, Gérard de La Roche, fit donation de la chapelle au monastère de Tulle et supplia l'abbé de l'époque, Guillaume de Carbonnières, de créer un Prieuré dans l'enceinte du château. Aymar, fils de Gérard, pour laisser toute liberté aux moines, ramena le château au lieu où il était « de vieille date », et demanda par surcroît l'érection de l'annexe de La Roche en paroisse séparée de Gumont. Le fait se passa en 1114. Une église fut bâtie qui, sous le vocable de Saint-Salvy, dura jusqu'au début du xiv^e siècle. Quant au Prieuré, il prospéra rapidement et ne disparut qu'avec la Révolution. Il nous a laissé l'église que nous voyons, construite d'un seul jet au milieu du xiv^e siècle grâce à la munificence du cardinal Guillaume d'Aigrefeuille. Disons que trois races se sont succédé à la tête de l'importante seigneurie de La Roche, devenue baronnie au xv^e siècle :



La Place de La Roche-Canillac.



Le Moustier (La Roche-Canillac).

les de La Roche proprement dits allèrent des origines à 1476. Bienfaisants à tous ils dotèrent largement les abbayes de Tulle, Beaulieu et Uzerche. Le xiv^e siècle marqua l'apogée de leur fortune. Ils eurent pour successeurs les *de Maumont*, aimables et lettrés, qui durèrent jusqu'à 1591. Vinrent enfin les *de Montboissier de Canillac*, qui résidèrent à peine dans leur château, d'ailleurs en ruines depuis les guerres de religion, et qui le vendirent en 1788, à Borderie de Vernéjoux, seigneur de La Rochette.

Le *château de Beaufort*, connu dès le xiii^e siècle et situé à deux pas de la Roche-Haute, est une belle résidence bien restaurée depuis quelques années.

La Roche Basse et Haute a donné naissance à plusieurs personnages remarquables dont il est bon de connaître les noms :

1° *Hugues de La Roche*, maréchal de la cour pontificale et gouverneur du Comtat-Venaissin au temps des Papes d'Avignon ;

2° *Gérald de La Roche*, fils du précédent, abbé de Valmont, en Normandie, proposé pour le cardinalat ;

3° *Jean de Selve*, né en 1468, conseiller au Parlement de Paris, auteur d'un ouvrage sur les Bénéfices ;

4° *Jean de Selve*, né en 1475, premier président au Parlement de Paris, ambassadeur des rois Louis XII et François I^{er}, négociateur du Traité de Madrid, en 1526 ;

5° *Odet de Selve*, né en 1504, ambassadeur en Angleterre ;

6° *Francisque de Selve*, né vers 1506, ambassadeur en Turquie ;

7° *Georges de Selve*, né en 1508, évêque de Lavaur, ambassadeur en Italie, Espagne et Allemagne, traducteur des œuvres de Plutarque ;

8° *Jean-Paul de Selve*, né en 1510, évêque de Saint-Flour, ambassadeur à Rome et à Venise ;

9° *Charlotte de Maumont*, née vers 1510, tante de Brantôme, dame d'honneur à la cour de François I^{er}, célèbre par son charme, sa beauté et sa vertu ;

10° *Jean de Maumont*, né vers 1512, frère de la précédente, professeur au Collège de France, précurseur d'Amyot dans la traduction naïve des auteurs grecs ;

11° *Jean de Serre*, fils d'un notaire de La Roche-Basse, conseiller à l'Echiquier de Rouen ;

12° *Guy-Rémy de Lafont de Saint-Mur*, né en 1817, avocat, maire de Tulle, président du Conseil général, député ou sénateur durant trente-six ans, auteur de divers ouvrages, mort à quatre-vingt un ans, le 15 avril 1898.

Nous conseillons de voir :

a) *A La Roche-Haute* : 1° l'église avec rétable du xvii^e siècle ; 2° le magnifique chêne planté devant l'église lors de la fête de la Fédération de 1790 ; 3° la maison du Prieur et sa tour d'angle du xvi^e siècle ; 4° la belle cheminée Louis XIII du presbytère.

b) *A La Roche-Basse* : 1° les ruines du château des barons de La Roche ; 2° la maison natale des de Selve ; 3° une magnifique cheminée sculptée fin xiv^e siècle ; 4° l'ancien Hôtel de la Croix-Blanche, propriété de M^{me} Miginiac ; 5° la maison du dernier juge de la Baronnie, Jacques Soustre ; 6° le linteau sculpté de la porte d'entrée de l'ancien château ; 7° diverses ouvertures moulurées éparées un peu partout.

LAROUCHE-CANILLAC

Chef-lieu de canton, arrondissement de Tulle, ancien archiprêtré de Gimel. — Superficie : 303 hectares ; population : 533 habitants ; distance du chef-lieu d'arrondissement : 26 kilomètres.

Voici le centre décanal le plus petit du diocèse, tant au point de vue de l'étendue que sous le rapport de la population. Ce n'était même, à l'époque des Croisades, qu'une chapelle de Gumont, voisine d'un château. L'abbé de Tulle, Guillaume de Carbonnières, faisant rentrer dans ses mains l'église de Gumont que ses prédécesseurs avaient laissé aliéner, les deux prêtres de cette paroisse, c'est-à-dire le curé du lieu et le chapelain de Laroche, Gérald Deusde et Pierre Lombard, lui remirent aussi leurs droits sur la chapelle de Laroche. Alors Gérald de Laroche, propriétaire ou détenteur de cet oratoire, en fit lui-même donation, ainsi que du mas du Peuch ou du Puy et de la dîme du pain de sa maison. On conclut les deux actes vers 1099 et Pascal II, dans sa bulle de 1105, put classer la chapelle de Laroche : *Capellam de Roca*, parmi les possessions de l'abbaye de Tulle.

Ce ne fut pas assez pour Gérald, le châtelain du lieu. En vue d'opérer le salut de son âme, il supplia l'abbé de construire dans l'enceinte même de son château un monastère, dont il donna le complet emplacement ; il joignit à ce don le mas de Bergau, dans la paroisse de Marcillac. Son fils Aymar fit mieux encore quelques années après (1114). Voulant changer le château de place et le reporter où il était auparavant *de vieille date*, il transmit au monastère de Tulle toute la demeure qu'il abandonnait. Deux seules et petites réserves par lui faites dans l'acte étaient d'autant moins appréciables qu'il donnait de plus aux moines un endroit du Doustre favorable à une pêcherie. Pour tous ces dons l'abbé successeur de Guillaume de Carbonnières, Ebles de Turenne, lui fit présent de 200 sols de deniers limousins. Et l'abbaye de Tulle eut à partir de ce moment un prieuré de plus, celui de Saint-Maur de la Roche. Il occupait évidemment le haut de l'endroit, où se trouve aujourd'hui l'église paroissiale, tandis que le château redescendait dans le bas, sur cette roche abrupte que contournent si pittoresquement les eaux tourmentées de la rivière. Il y avait là aussi chapelle, sous le vocable de saint Salvi, avec le titre curial, assure-t-on.

PIERRE DE CHANAC, premier prieur connu de Saint-Maur de Laroche, était en même temps moine de Tulle, en 1106. Je trouve en 1318 GILBERT DE MALEMORT ; en 1395, JEAN LABASCHE ; en 1429, JEAN DE MERCEUR ; en 1488, JEAN DE PEYRAC, et en 1509 AGNET JAUBERT, qui semble remplacer JEAN DIODÈLE ou JUYÉ. JEAN BRANCHAT fut pourvu du prieuré en 1581. GUILHEN COMBABESSOU, qui le possédait en 1621, fut suivi, vers 1636, de JACQUES DE PESTELS de la Chapelle. JEAN-BAPTISTE BROSSARD, official du diocèse de Tulle, avait le bénéfice en commende vers 1669. Il dut le résigner à LÉONARD-ROCH BROSSARD, qui en 1687 nomma à la cure. Par sa propre résignation, celui-ci le transmit vers ce temps-là à

MARTIAL-LOUIS DE BROSSARD, qui l'avait encore en 1709 et qui fut abbé de Beaulieu, doyen de notre cathédrale et vicaire général de Tulle et de Limoges. Dans l'année même que l'on vient d'écrire (1709), ce personnage, « l'un des hommes les plus savants de notre province dans son temps », dit Vitrac, prononça et fit imprimer à Tulle en un in-4 l'*Oraison funèbre de messire Gilles de la Baume le Blanc de la Vallière, ancien évêque de Nantes*, qui venait de mourir dans notre ville épiscopale, où l'église des jésuites reçut son corps. Ce discours fut très goûté. Après Martial-Louis de Brossard, on trouve, sous la date de 1752, la « résignation par JEAN-GABRIEL DE FARGE de la Salesse, prêtre, en faveur de PIERRE-BERNARD GUIRANDE, du prieuré de Saint-Maur-Laroche, de la vicairie de Sainte-Agathe dans l'église de Saint-Martial-Entraygues, et de la vicairie de la Pauvreté dans l'église Saint-Pierre de Tulle ». Ce Guirande reçut l'année suivante un canonicat de la cathédrale. Un DUMAS possédait enfin en 1783.

Le prieuré, malgré son nom de Saint-Maur, était, paraît-il, sous le patronage de la sainte Vierge et c'était l'évêque ou le chapitre de Tulle qui en nommait le titulaire.

Celui-ci, comme on l'a vu par un exemple, présentait à la cure ou vicairie perpétuelle du prieuré. Elle était sous le patronage de Saint Maur (primitivement, dit Nadaud, saint Martin) et du diocèse de Limoges, par conséquent de la collation de l'évêque de cette ville. *Jean du Chambon* l'avait en 1400 et *Jean de Vales* en 1402 ; à cette date Jean du Chambon se trouvait dans l'ordre de Malte. *Jean Bourlhiou* reçut provision de ce bénéfice en 1581 et *Jean Verdier* en 1598. Successeurs de plus tard : vers le commencement du XVII^e siècle, *Georges Pascal* ; en 1623, *Antoine Couderd* ; 1627, *Léger Graulle* ; 1640, *Jean Bastide* ; 1670, *Jean Duroux*, qui vers 1686 résigna en faveur du suivant ; 1687, *Bertrand Ceyrac*, qui, présenté par le prieur à l'évêque de Limoges et agréé, prend possession du poste ; 1704, N. *Chabanez* ; 1724, N. *Sicard* ; 1755, *Jacques Planche*, autre que *Jacques-Joseph Planche*, ancien curé de Sarran (1758), curé de Laroche vers 1782 ; 1787, *Jean Segret* ; 1803, *Antoine Sudour*, premier doyen ; 1811, *Etienne Savy*, mort le 9 décembre 1833 ; 1834, *Antoine Saule*, mort retiré en 1854 ; 1848, *Jean-Martin Planavergne* ; 1851, *Pierre Laplasse* ; 1854, *Philippe Mazelreix* ; 1869, *Louis-Martin Pascal* ; 1876, *Hyacinthe Mougenc de Saint-Avid* ; 1885, *Eugène Mialaret*.

L'église de Laroche fut refaite au XIV^e siècle. Par affection de voisinage ou peut-être parce qu'il avait été prieur de Laroche, le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille l'*ancien*, d'une famille de Graffeuille, paroisse de Saint-Bonnet-el-Vern, transportée à Lafont, paroisse de Champagnac-la-Prune et voisinage de Laroche, dut être le principal auteur de cette reconstruction. Les armes de Laroche : *fascé ondé de gueules et d'argent* ne se trouvent qu'à la clef de voûte de la chapelle du sud, tandis que celles du cardinal, avec son chapeau à trois glands : *d'azur à trois étoiles de six rais, au chef cousu de gueules*, se voient non seulement à la clef du sanctuaire, ce qui serait déjà très significatif, mais aussi à la chapelle

du nord, consacrée à la sainte Vierge. Dans cette chapelle, dite aussi (*aliàs*) de saint Martial, l'illustre dignitaire, qui voulut être enseveli à Saint-Martial de Limoges, où il laissait une vicairie, dut fonder également la vicairie dite tantôt de Grafeuille, tantôt de Lafont pour les raisons données ci-dessus, tantôt de Gramat, parce que la famille du fondateur, qui en avait le patronat, devint seigneuresse de Gramat, en Quercy, et y transporta ses pénates.

Cette famille était vassale des seigneurs de Laroche : ses biens de Lafont et de Grafeuille passèrent après son éloignement aux Maumont, héritiers des Laroche primitifs, qui nommèrent alors à la vicairie : par exemple, en 1561. Plus tard, ce fut le droit des Montboissier-Canillac, qui en firent jouir vers 1780 un ecclésiastique de leur sang : Philippe-Maxime de Montboissier, prêtre du diocèse de Paris, titré *patrice romain et prince de l'Eglise*. Le prieur conférait ; le bénéfice, appelé souvent lui-même *prieuré de Gramat*, avait une valeur d'environ 300 livres, qui balancerait de nos jours le traitement d'une petite cure.

La terre de Laroche était une des plus importantes du Limousin : aussi fut-elle baronnie de bonne heure. Elle rendait hommage à la vicomté de Turenne pour cinq paroisses : Laroche d'abord, « château et ville » ; puis Saint-Pardoux-la-Croizille, Saint-Bauzile du Doustre, Saint-Martial-Entraygues et Lapleau. Quand le roi, par l'acquisition de la vicomté, devint successeur des Turenne en 1738, il fit sommer le baron de Laroche de lui rendre cet hommage. C'était alors son plein droit ; mais une pièce du XIV^e siècle rédigée hors de notre province prétend que dès ce temps reculé la baronnie relevait de lui et lui devait hommage. Explication peut-être d'une saisie mystérieuse dont on a pu fournir tout récemment la preuve (*Bull. de Tulle*, xv, 164) sans pouvoir, malheureusement, en préciser la cause. Ce qui, dans le fief, ne relevait pas de Turenne, reconnaissait l'évêque de Tulle pour suzerain : c'était le cas de Laguenne : « La ville de Laguenne, dit un mémoire de 1738, qui est mouvante en directe pour la principale partie de la Roche et la justice pour une plus médiocre portion, rend tous les six ans un hommage fort honorifique (V. l'art. du lieu) et donne au seigneur 100 livres ; la juridiction de totalité appartient à la baronnie de la Roche deux jours de l'année. »

A la date de ce mémoire, auquel je renvoie pour le détail des droits de la terre (*Bul. de Tulle*, I, 513, voir aussi XIII, 409), le château n'était plus qu'une *mazure*, avec une maison et des greniers pour un fermier et des préclôtures en pré dû revenu de 100 livres. La tour qui en reste aujourd'hui, a été relevée en partie et couverte d'une charpente par M. Lafond de Saint-Mür, qui en est propriétaire.

Un Ramnulf de Laroche figure au *Cartulaire de Tulle* vers l'année 1010, un Guitard II ou III vers l'année 1020 : le premier cède à l'abbaye quatre mas de la paroisse de Gumond ; le second a pour fils Aymard, bienfaiteur de Beaulieu, dont la femme Farelde d'Aubusson, fait aussi des dons à Saint-Martin de Tulle et veut y être ensevelie. Gérald, qui nous est déjà connu par le don de Laroche même, fait vers 1090 une autre cession à Uzerche sur le terrain de Saint-Bonnet-el-Vern. A l'époque

de nos papes limousins (milieu et seconde moitié du XIV^e siècle), Hugues de Laroche devient maréchal de la cour romaine et gouverneur du Comtat-Venaissin : il a pour épouse Dauphine Roger, nièce de Clément VI, sœur de Grégoire XI. Seigneur de Châteauneuf et de Tournoël, en Auvergne, il y établit richement une partie de sa famille ; l'autre demeure à Laroche. Gérald, l'un de ses fils, d'abord commandeur de Brindes Italie, puis trésorier de Guillaume de Lestrangle, archevêque de Rouen, mourut en 1414 à la tête de l'abbaye normande de Valmont, qu'il gouvernait depuis 1378 : Grégoire XI avait songé à le faire cardinal et plusieurs cardinaux, nos compatriotes, après la mort de ce pontife, supplièrent Urbain VI de lui donner la pourpre. Jean, son frère, fut pris dans la guerre anglo-franque par le captal de Buch en 1377, emmené en Angleterre et racheté en 1384 avec son cousin de Beaufort. Ce souvenir fut la cause sans doute de l'assistance de Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, en 1440, aux funérailles ou de ce Jean ou d'un homonyme de sa race. La race s'éteignit par alliance, à peu près avec le siècle, dans la famille de Maumont.

Celle-ci ne fit pas long séjour (ou longue seigneurie) : Antoine, petit-fils de Charles, le premier titré baron de Laroche, mourut sans se marier et Jeanne, sa sœur, porta la terre à Jean de Beaufort, chevalier de l'ordre du roi, vicomte de Lamothe-Canillac, baron déjà de huit baronnies, parmi lesquelles celle du Pont-du-Château, en Basse-Auvergne. Celle de *Laroche en Limousin*, qui venait s'ajouter aux huit autres, fut par lui affermée, le 14 octobre 1585, pour 2.600 livres à M^e Antoine Duroux de la Barrière, d'une famille de l'endroit qui venait d'acquérir des du Verng de la Barrière leur maison noble du bourg et leur chapelle de l'église. Les Beaufort de Montboissier-Canillac allèrent à peu près jusqu'à la Révolution et donnèrent leur illustre nom de Canillac à la localité.

Qui a lu les *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne* sait les condamnations portées en 1665 sur plusieurs membres de cette famille et a pu lire, p. 431, le tableau généalogique démontrant leurs attaches avec le Limousin.

Il y a eu d'autres Beaufort au château de ce nom ou de Laborie, paroisse de Gumont avant la Révolution, aujourd'hui paroisse de Laroche. Ils existaient dès le XIV^e siècle, car une Géraude de Beaufort, fille de feu François, fit avec Aymar d'Aigrefeuille en 1345 un échange de rentes intéressant Saint-Pardoux-la-Croizille, Gros-Chastang et la Chapelle-aux-Plas. Martial de Beaufort assistait aussi à un acte de 1347. Un Bernard Faure, de la famille sans doute qui vit naître le cardinal *Fabri*, évêque de Tulle, avait pour variante de son nom celui de Beaufort ; il se maria en 1407 avec Jeanne de Malefayde. C'était un damoiseau du lieu même de Laroche et du même sang que Dauphine Faure, des Beaufort de Peret. Antoine Faure, *aliàs* de Beaufort, était également un damoiseau de Laroche qui vivait avant l'an 1500. La famille posséda Rageaut, ce que j'ai omis de dire à l'article de Ladignac, car Jean de Beaufort, seigneur de Rageaut, était à la montre d'Eymoutiers en 1471. C'est parce que Jean de Soudeilles eut pour première femme Catherine

de Beaufort, probablement la dernière héritière, qu'il fut seigneur de Rageaut au XVI^e siècle et que son fils et lui s'appelèrent *aliàs* de Beaufort. Ce fief, passé plus tard aux Limoges de Lagorse, aux Dumont, aux Sartiges, et dépendant de Laroche sans justice, fut porté au Gibanel par la mère de M. le comte actuel Alfred de Combarel : il est aujourd'hui la gracieuse habitation de M. Charles Labarrière.

M. Rémi Lafond, baron de Saint-Mür, nous a parlé dans la *Terre natale* de biens qu'il possède au bourg haut, comme des ruines féodales dont il est le propriétaire au bourg bas. Chacun sait que Laroche est le berceau de cet ancien député et sénateur de la Corrèze qui de 1857 à 1893 n'a pas quitté l'arène parlementaire : mais ce que l'on sait moins, c'est que Laroche est le point de départ des de Selve, illustre famille sur laquelle il nous faut revenir.

D'après les titres de la Bibliothèque nationale, particulièrement exploités par M. de Maillard (*Bull. de Brive*, III, 582), Fabien de Selve, notaire de Laroche, dans le XV^e siècle, eut de ses deux mariages treize enfants, dont un fut médiatement le chef des de Selve d'Enval (Brive), et un autre l'auteur immédiat de la branche du Breuil (Gumont). On a parlé de ces deux descendance.

Jean de Selve, premier né, venu au monde en 1468 et mort conseiller clerc au parlement de Paris en 1521, composa un traité *de Beneficiis* qu'on attribue parfois à tort, au premier président son homonyme.

Celui-ci, « l'une des gloires les plus pures de la magistrature au commencement du XVI^e siècle », comme l'écrivait récemment dom Piolin, « fut successivement régent de droit à Toulouse, conseiller au Parlement de cette ville, président de l'Echiquier de Normandie, premier président de cette cour, puis premier président de Bordeaux, vice-chancelier de Milan, premier président du Parlement de Paris et ambassadeur en Espagne. C'est une des grandes figures du règne de François I^{er}, et par le traité de Madrid, qui fut son œuvre, il appartient à l'histoire de France. » (DE MAILLARD.) — Antérieurement à sa captivité, François I^{er} avait remis à Jean de Selve le jugement du connétable de Bourbon, révolté contre lui.

Cinq ou six des douze enfants de cet homme éminent furent comme lui ambassadeurs auprès de têtes couronnées. Les lettres du plus connu d'entre eux, Odet, viennent d'être publiées en méritant à sa famille un éloge flatteur : « Odet de Selve, est-il dit, appartenait par sa naissance à cette brillante maison de Selve qui se partage avec les du Bellay, les Noailles et les de l'Aubépine, l'histoire de la diplomatie française au XVI^e siècle. »

Georges de Selve, frère certain d'Odet, décéda évêque de Lavaur en 1542. A la demande de François I^{er}, il avait traduit Plutarque, pour huit de ses biographies. L'ouvrage parut à Paris cinq ans après sa mort, en un volume in-8°. Voici le titre : « En ce présent volume sont contenues « les vyes (*sic*) de huit excellens et renommez personnaiges Grecz et « Romains, mises au parangon lune de lautre (*sic*), escriptes premièrement « en langue grecque par le très véritable historien et grave philosophe

« de Cherronée, Plutarque, depuis translattées en françoys par feu R. P.
« en Dieu Messire Georges de Selve, en son viva[n]t Evesque de Lavour. »

Jean-Paul, autre prélat, fut évêque de Saint-Flour. Catherine de Médicis, alors régente de Charles IX, lui donna ce siège pour le récompenser des leçons que le jeune prince avait reçues de lui. Il mourut vers 1570, au milieu de la désolation infligée à son diocèse par les dévastations des Huguenots.

Ajoutons un neveu du premier président, nommé comme son glorieux parent Jean de Selve, qui reçut dans le même siècle l'abbaye de Turpenay, au diocèse de Tours ; et un petit-neveu par alliance Sébastien de Juyé, qui eut comme ses cousins une ambassade, le 31 août 1562 : il était déjà conseiller du roi en son conseil privé. Ce que devint plus tard la famille est exposé à l'article GUMONT.

Les seuls villages de Laroche-Canillac (encore ne les a-t-il que depuis quarante ans) sont : *Beaufort, le Moulin Brunie, Pontgival, les Quatre-Routes, Laroche-Haussière et la Vergne.*

TITRES ET DOCUMENTS

Mémoire sur la baronnie de La-Roche-Canillac.

(XVIII^e SIÈCLE) *

Hommages de la terre de La Roche à Turenne.

Le 14 mars 1315, noble Géraud, seigneur de La Roche, rend hommage-lige à Bernard de Comminges, vicomte de Turenne, du château et ville de La Roche et de tout ce qu'il tient dans les paroisses de La Roche, Saint-Pardoux, Saint-Bazile, Saint-Martial et Lappleau, et leurs appartenances.

Le 29 juin 1407, Raymond de Beaufort, vicomte de Turenne, fait mestre en sa maison la terre de La Roche, faite par le seigneur de La Roche de lui avoir rendu hommage.

Le 20 avril 1415, noble et puissant Nicolas, seigneur de La Roche, rend hommage franc et noble à Jean Le Maingre dit Bouciquaut, vicomte de Turenne et maréchal de France, à raison du vicomté de Turenne, en fief franc et noble, savoir est du château de La Roche et de tout ce qu'il a dans les paroisses de La Roche, Saint-Pardoux, Saint-Bazile, Saint-Martial et Lappleau, et leurs appartenances.

Le 4 février 1519, noble Charles de Maumont, chevalier, seigneur et baron de La Roche, rend hommage franc et noble à François de La Tour, vicomte de Turenne, du château, ville et lieu de La Roche, en Limousin, et de tout ce qu'il a dans les

* Communication de M. l'abbé Poulbrière, qui en fait le complément d'un document publié par M. Bombal au t. I du *Bulletin*, pp. 513-516. Celui-ci est dû à un obligeant envoi de M. Granet, curé de Saint-Hilaire-Bonneval (Haute-Vienne) et auteur d'une récente histoire de Bellac.

paroisses de Saint-Maur-de-La-Roche, de Saint-Pardoux, Saint-Bazile, Saint-Martial et Lapleau, et leurs appartenances, à la charge de bailler son dénombrement dans un an.

Les extraits ci-dessus, en papier commun, donnés par un officier de Turenne sur la fin du dernier siècle.

Le 31 janvier 1732, M^e Jean Dufraine, au nom et comme procureur fondé de M. de Canillac, baron de La Roche, présentant sa procuration du 17 octobre dernier, reçue par Thomas, notaire royal, qui demeurera annexée à la minute des présentes, a dit à M. de La Serre, sénéchal, commissaire nommé et député pour la réception des foi et hommage dans l'étendue de la vicomté de Turenne, que led. seigneur de Canillac, en lad. qualité d'hommager, tient et possède dans lad. vicomté, à titre successif, le château, ville ou lieu de La Roche et tout ce qu'il a dans les paroisses de Saint-Maur-de-La-Roche, de Saint-Pardoux, de Saint-Bazile, de Saint-Martial et de Lapleau, et leurs appartenances : le tout relevant à foi et hommage de son Altesse, comme vicomte de Turenne. Il serait venu exprès pour rendre même et pareil hommage que ses prédécesseurs avaient rendu, particulièrement le 4 février 1519, devant *Rotis*, offrant de rendre et prêter le serment de fidélité en tous les chefs. Led. S^r Dufraine fait hommage et serment de fidélité pour raison des choses ci-dessus exprimées, sous la redevance d'hommage-lige et serment de fidélité, payable à la muance de seigneur et de vassal, sans entendre, par led. sieur de La Serre audit nom, comprendre les autres biens nobles, cens, rentes, que led. seigneur de Canillac peut posséder au delà des choses ci-dessus dénommées : pour raison de quoi, il sera tenu de rapporter les contrats et actes ce concernant et de donner sa nommée, aveu et dénombrement, avec les pièces justificatives : ce, dans quarante jours.

Hommage copié sur papier commun, rapporté, reçu par Crozat, greffier du domaine.

On ne trouve point de nommée ; on ne sait point si l'hommage de 1732 en a été suivi.

Une partie de la terre de La Roche relève de M. l'évêque de Tulle : il y a hommage en 1731, suivi de nommée, qui peut comprendre des choses relevant de Turenne en arrière-fief.

M. le baron de La Roche, à cause de sa baronnie de La Roche, doit rendre hommage au roi, à cause de sa vicomté de Turenne (1), du château, ville ou lieu de La Roche, et de tout ce qu'il tient dans les paroisses de Saint-Maur-de-La-Roche, de Saint-Pardoux, de Saint-Bazile, de Lapleau, et leurs appartenances ; et desd. appartenances de La Roche sont encore : la paroisse de Champagnac près La Roche (*la-Prune*), la paroisse de Gros-Chastang, le village de Nougain, paroisse de Marcillac (*la-Croizille*), appartenances et dépendances d'icelui, et tout ce que led. seigneur tient dans lad. paroisse de Marcillac ; le château, lieu et paroisse de La Chapelle-aux-Plas ou Beaupuy, tenue en fief et justice par le seigneur de La Chapelle ; le château du Gibanel, paroisse de Saint-Martial-d'Entraygues, et led. lieu de Saint-Martial que led. seigneur de Saint-Bazile tient en fief et justice, et tout ce que lesd. seigneurs de La Chapelle, du Gibanel et de Saint-Bazile tiennent soit en justice ou sans justice dans la baronnie de La Roche. Le seigneur comte de Létranges tient le château et terre de Létranges, susd. paroisse de Lapleau, et lieu de Penchenil dans celle de Laval, et autres appartenances de lad. terre de Létranges, tenue par led. seigneur de Létranges en fief et justice ; et ce que plusieurs hommagers tiennent en justice ou sans justice dans lad. baronnie de La Roche, et relevant d'icelle et dud. seigneur baron à cause d'icelle en plein fief, foi et hommage, et en arrière fief de Sa Majesté, comme vicomte de Turenne, sans préjudice des autres biens nobles, cens, rentes, que led. seigneur baron peut posséder au delà des choses ci-dessus exprimées.

M. le baron sera tenu de donner sa nommée, aveu et dénombrement dans le délai d'un an, conformément à l'hommage de 1519.

(1) Par quoi l'on voit que le *Mémoire* est probablement de 1738, année de l'acquisition par le roi de la vicomté de Turenne et année à laquelle appartient du reste l'*État* de M. Bombal.

LETTRES DE GODEFROY-MAURICE

vicomte de Turenne

(1701)*

Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, par la grâce de Dieu souverain duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret et de Chasteau-Thierry, comte d'Auvergne, d'Evreux, de Négrepelisse et du Bas-Armagnac, vicomte de Castillon, baron de La Tour, de Montgacon, Cazillac, etc., pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy du haut et bas pays et province d'Auvergne, à tous ceux que ces présentes lettres verront salut, scavoir faisons que sur le bon et loüable rapport qui nous a été fait de la personne de m^e Jean Bourlioux et de ses sens, suffisance, prud'homie, capacité et expérience, à iceluy pour les causes et autres à ce nous mouvans avons donné et octroyé, doñons et octroyons par ces présentes l'office de notre conseiller procureur juridictionel et la provosté de nostre vicomté de Turenne, vaccant par la mort de de m^e Tournier dernier possesseur pour led. office avoir tenir et dores en avant exercer en jouir en user par led. m^e Jean Bourlioux aux honneurs, autorités, prérogatives, privilèges, prééminences, pouvoir, fonctions, droits, fruits, profits, revenus et émolluments aud. office appartenant tant qu'il nous plaira si donnons en mandement à nostre provost de nostre vicomté de Turenne et autres officiers qu'il appartiendra qu'après qu'il leur sera apparu des bonnes vie, mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine age et capacité du dit m^e Jean Bourlioux, et de lui pris et receu le serment entel cas requis et accoustumé, ils le

* Communication de M. Auguste Lestourgie, séance du 17 octobre 1879, voir p. 463.

mettent et instituent de par nous en possession et jouissance dud. office. Car telle est nostre intention, en témoignage de laquelle nous avons signé ces présentes, icelles fait sceller du scel de nos armes et fait contresigner par nostre conseiller et secrétaire ordinaire de nos commandements. Donné à Versailles le quinzième janvier mil sept cens un. — Godefroy-Maurice DE LA TOUR DAUVERGNE.

XXV

État de ce que contient la terre de La Roche tant pour l'honorifique que pour l'utile honorifique.

(1738)*

La Roche a pris le titre de baronnie depuis le XII^e siècle. Cette terre relève la majeure partie du Roy par la reunion de la vicomté de Turenne à la Couronne ; l'autre partie est de la mouvence de l'évêque de Tulle, sa juridiction setand dans seize paroisse dont il y a huit clochers qui en dependent. Le baron de La Roche a la collation de la vicairie de Gramat : benefice simple du revenu de 300 livres ; la ville de La Guenne qui est mouvente en directe pour la principale partie de La Roche et la justice pour une plus médiocre portion rend tous les six ans un hommage fort honorifique et donne au seigneur 100 livres ; la juridiction de la totallité appartient à la baronnie de La Roche deux jours de l'année. Les nouveaux maries du lieu de La Roche rendent encore un autre hommage tous les ans le dimenche de la Quadragésime.

Terres et fiefs qui relevent de La Roche.

Le château et baronnie de La Chapelle-aux-Plats en justice et les fiefs y joint sans justice.

* Communication de M. J.-E. Bombal, séance du 17 octobre 1879, voir p. 463.

Le château et baronnie de Gibanel en justice.

Le château et baronnie de Saint-Bazille en justice.

La baronnie de Saint-Avid en justice et sans justice.

Le château et seigneurie de La Rochette en justice et certains fiefs sans justice.

La terre de Letrange en justice.

Partie de la vicomté de Sediere en justice et certains tenements sans justice.

Le fief de La Boussiere de la comté de la Novalle en justice.

Le fief de Malege et le Breuil de la terre de Saint-Prieh en justice.

Le tenement de La Vialatte en justice ayant fait partie de la comté de la Noualle.

Le château et seigneurie de Chaunac sans justice.

Le château et seigneurie du Breuil sans justice.

Le château et seigneurie de Pubeire sans justice.

Le repaire de Beaufort sans justice.

Le repaire de Chazal sans justice.

Le seigneur de Soulage pour certains tenements sans justice.

Le seigneur Lassalle de Doumail pour son fief sans justice.

Madamme Darche de Lauzelou pour le de Chatauret sans justice.

Madame ou M. de Monestier pour certains fiefs de la seigneurie de Marcilhac sans justice.

M. Laqueille d'Argentac pour plusieurs tenements sans justice.

M. de La Fançonnie pour le fief de Terre sans justice.

M. Meinard de Coeuille pour le fief de la Borie sans justice.

M. de La Beissarie pour certains tenements sans justice.

La demoiselle Grenier pour le tenement du Battut sans justice.

Le seigneur Labrousse d'Argentac pour certains fiefs sans justice.

Le seigneur Labounou pour le fief acquis de Neuville sans justice.

Le seigneur Graffeuille pour son fief sans justice de la Borie.

Le seigneur Dumas de Quinson pour certains fiefs sans justice.

LAROCHE-CANILLAC

Doullin page 66

Abbé J.-M. ÉCHAMEL
Canton de St Eulh

Archives de Ville

E-703. 7258. - Bail des rentes appartenant au fief de
Laroche (ancien de St Eulh) au village
d'Éfargilin.

59. - Bail de rentes app^t au fief de La Roche
sur plusieurs tenements de fief de St Eulh
le Marais et de St Paul.



LAROCHE-CANILLAC. — Place de l'Église. Le 1924

20-3-63 -- Lamentier
LA ROCHE-CANILLAC (suite)

Le rétable de La Roche-Canillac, qui provient du couvent des Cordeliers d'Argentat, semble être contemporain et de la même facture que celui du Moutier d'Ahun (Creuse) sur lequel on a écrit : « sculptures féeriques milliers de fleurs et de feuilles, végétation vigoureuse et hardie, ceps de vigne, beaux raisins murs... » C'est le 29 janvier 1673 que Simon Bauer, maître-sculpteur du bourg de Ménat (Puy-de-Dôme) prenait l'engagement d'effectuer les sculptures de l'importante abside du Moutier d'Ahun. Son travail fut seulement achevé en 1681.

Nous sommes heureux que le classement intervenu pour La Roche-Canillac soit la consécration de la qualité et permette une surveillance et une bonne conservation de cette œuvre d'art qui ajoute au prestige que nous désirons pour notre localité et à l'intérêt que nous lui portons.

Nos remerciements vont à M. de Bussac, architecte des Bâtimens de France, délégué au recensement pour la région de Clermont-Ferrand et à M. Broca, architecte des monuments historiques du département de la Corrèze pour leurs rapports favorables ; au Conseil Général de la Corrèze, qui a émis un vœu tendant au classement sur rapport de M. le Dr Peuch ; à M. Paul Guerneur, inspecteur du Comité Notarial d'information, qui a bien voulu nous remettre les photos en couleurs jointes au dossier transmis ; à M. le colonel d'artillerie de marine Pierre Varenne, qui nous a communiqué la documentation concernant le Moutier d'Ahun.

Merci à tous ceux dont la collaboration aura permis de digérer sur La Roche-Canillac et sa région, les connaisseurs, les experts, les touristes, les promeneurs et les fidèles s'intéressant aux choses du passé.

Tourisme. — Un

Œuvre d'art classée. — La Commission supérieure des monuments historiques ayant donné le 14 décembre 1962 un avis favorable, M. le ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, a, par arrêté du 25 janvier 1963, prescrit d'inscrire sur la liste des monuments classés de la Corrèze l'objet mobilier suivant : « rétable du maître-autel à colonnes torses en bois polychrome du XVIII^e siècle, conservé dans l'église de La Roche-Canillac ».

On ne mentionne pas le nom du maître de l'œuvre qui sculpta le rétable de notre église. Cet ouvrage est bien moins important que celui de Navès (Corrèze), exécuté magistralement par les frères Duhamel, de Tulle, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Comparables à Navès sont, pour notre région, les maître-autels de Saint-Paul de Périgueux et de N.-D. du Puy, de France.

Yards religieux

1933. Messin 3 au 25 X^her par 2 P^{res} (Autrefois)

LA ROCHE-CANILLAC.

— **Confirmation.** — Ce fut une belle journée que celle du mercredi 15 mai, favorisée par un soleil radieux ; une foule inaccoutumée et la tenue parfaite des 110 enfants venus de six paroisses voisines. Des mères pieuses et expertes avaient doté l'église d'une parure unissant la somptuosité au bon goût et la simplicité à la grâce : cinquante mètres de guirlandes, fleuries de quatre mille roses ou glycines, couraient le long des murs, retombaient des voûtes ou s'accrochaient au porche. A 8 h. 15, S. E. Mgr Chassaigne arrivait, souriant et distingué ; une charmante filleule, en sa blancheur de confirmante, lui souhaitait la bienvenue et le remerciait délicatement d'avoir choisi La Roche pour sa première visite pastorale. Puis se succédèrent des chants de circonstance, brillamment dirigés par Mme de Massary ; le sermon éloquent et doctrinal de M. le curé de Saint-Basile ; le compte rendu méthodique, exact et complet de M. le chanoine Brousse sur l'état religieux du doyenne ; la cérémonie proprement dite de la Confirmation, et enfin les encouragements et les conseils de l'éminent prélat aux enfants et aux assistants. A la sortie, des acclamations monterent spontanément de la foule pendant que son S. E. saluait les hommes, bénissait femmes et jeunes filles, recevait le secrétaire de l'association cantonale des dames catholiques et répondait aux vœux exprimés par la dévouée directrice du patronage paroissial.

722, 777, 836, 879, 922

1942 LA ROCHE-CANILLAC ET GUMONT.

— **Journée des Prisonniers.** — Ce fut une grande et réconfortante journée ! Elle débuta, à La Roche, à 8 heures, par une messe basse.

Puis vint, à 10 heures, la grand-messe, au cours de laquelle M. le chanoine Brousse fit l'appel nominatif de nos vingt-deux prisonniers, suivi d'une quête en leur faveur, qui produisit 703 fr.

Enfin, le soir, à 18 heures, à la suite des vêpres, se déroula la cérémonie la plus imposante. Les petits garçons ceints d'une écharpe tricolore et les petites filles vêtues des trois couleurs, firent le tour de l'église en chantant un cantique et allèrent se prosterner devant l'autel de la Vierge où l'enfant d'un prisonnier récita une prière au nom de tous les assistants.

A Gumont eurent lieu des cérémonies identiques. Le produit de la quête dépassa 515 francs.

Félicitations à tous et merci pour les prisonniers.

Justin valp

- Bernard Pélis Victor Bérone - 22^{ème}
1816 - Orléans 26 juin 1842 - Prof a
Lorris 15 oct 1842 - né à Allouane 22
2^{ème} 1846 - à Calvatay 9 fév 1850 -
Cure St Pierre & sept. 1853 - St
Pons 1^{er} juillet 1862 - St Augustin 1^{er} nov.
1862 - Chaumi de la Vallée 5 fév 1885
+ 16 ans 1898 - J.P.J. - mardi.

- Antoine Guinogame 1740-64-1813
- Jean Guinogame 1764-1791-1833
- René Labourey 1769-92-1846.
- Barthélemy Guinogame 1791-1814 - + trad. &
- J^{te} Marquet, 1794-1823-1859.

Justin le marquis et avit - Mélang
a prouvé un remarquable jomogogisme
sur un petit relief en creux de bois
responsable surtout de gisant la roy.
Justin - Telle que les nouvelles obligations
de la charge pastorale, il était bon
envers tous, surtout envers les orphelins
et les pauvres, il fut récompensé avec
une noble énergie les droits de
l'église et de la paroisse avec un sens
de mesure, sachant ils font allégeance.

- Léonard Artiges - Ruscillon 1858-1890.
- Henri Sautagne 1878 - 1901
né à Beaulieu
cure St Germain le Grand
cure Laqueuille
cure St Viance 1931-

En administration pour l'architecture
de nos monuments religieux allait
jusqu'à l'entourer avec
la belle espèce de St Augustin dont il
provoque la restauration et la
collaboration de l'abbé - fust jusqu'à
la dernière de son objet de son
culte - Mélang a obtenu de
M. Mermet. L'homme, l'artiste
la pasteur, le bon français -
330-

Curés de Laroche

- 1782 Jean Sagot -
1811 - Urbain Savoy -
1834 - Antoni Saula -
1848 - J^e. Martin Planavogues -
1851 - Pierre Leflamme + 12 juin 1854 à 56 ans.
1854. Philippe Chapelain.
1869 - Louis Martin Javel.
1876. Hy. Haugum & Saint Aris.
1885 - Eugène Mialaret + 1930 Chammi W.
1931 - Julien Brown. 6 février. Chammi W. Notaire.

1885

Dimanche dernier, 23 novembre, M. l'abbé Mialaret
a été installé curé de Laroche (Canillas).

Dès la veille la population de cette paroisse attendait
son jeune pasteur. Elle était impatiente de le voir et de
le saluer; aussi, quoiqu'il ne soit arrivé que le soir,
vers 7 heures, hommes, femmes, enfants étaient allés à sa
rencontre, une jeune fille lui adressa un compliment, et
la foule se dirigea vers l'église, où l'on récita la prière
et où M. le Curé remercia ses paroissiens de l'accueil, si
pressé et si filial, dont il venait d'être l'objet.

Le lendemain, à 10 heures, l'église était remplie, comme
aux jours des plus grandes fêtes. Chacun était désireux de
voir la touchante cérémonie, qui avait été annoncée déjà.

Ce fut M. l'abbé Massoulier, ancien supérieur du
Petit Séminaire de Brive, qui présenta comme nouveau curé
la paroisse de Laroche, le professeur de rhétorique du
Petit Séminaire de Brive!

Le délégué de Monseigneur pour cette circonstance
compléta avec joie le rôle qui lui avait été confié. Il le
fit à la foule recueillie, en même temps qu'il lui expliqua
la mission du pasteur dans sa paroisse, et qu'il l'assura
que M. Mialaret se montrerait toujours plein de zèle pour
instruire, consoler, guérir et diriger ses ouailles vers le
ciel.